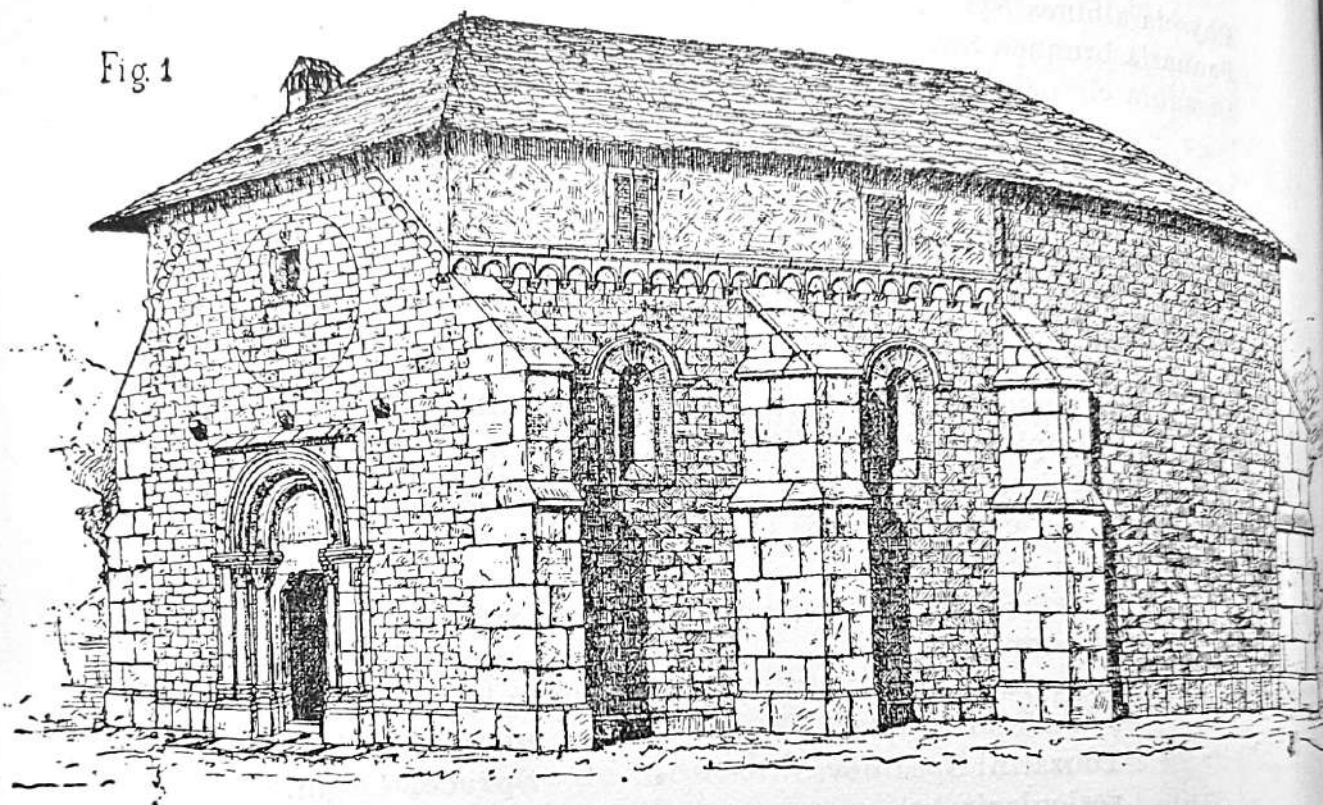


LA CHAPELLE DE MOUSSY

I. — Historique ¹.

La chapelle de Moussy (fig. 1) est située sur le territoire de la commune de Cornier (canton de La Roche), sur la route qui va de La Roche à Genève. Elle est formée de deux parties distinctes : romane à l'ouest, gothique à l'est.

Fig. 1



Nous ignorons qui édifia la première construction qui n'est certainement pas antérieure à la fin du XII^e siècle. M. Blavignac ² qui la fait remonter au X^e siècle suppose, d'après Besson ³, qu'elle fut érigée dans le domaine d'une famille noble du nom de Moussy, famille qui a donné quelques abbés de ce nom. Nous avons consulté l'ouvrage de Besson, mais les abbés dont parle cet auteur étaient : 1^o Abbés de Sixt (canton de Samoëns); 2^o ils vivaient au XVII^e siècle; 3^o ils descendaient

1. Qu'il me soit permis d'adresser le témoignage de ma gratitude à la Société Florimontane qui a bien voulu accueillir et publier mon premier travail et à M. Marc Le Roux qui m'a fait profiter de son expérience archéologique et m'a précisé la nécessité de la description monumentale des édifices peu connus de notre pays de Savoie.

2. BLAVIGNAC: *Histoire de l'architecture sacrée du V^e au X^e siècle, dans les évêchés de Lausanne, Genève et Sion.*

3. BESSON: *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste, (1759), page 150.*

P. JACQUET.

d'une famille noble, propriétaire à Reignier¹. Nous ne pensons donc pas que le nom de Moussy ait été donné par les abbés de ce nom. Notre avis est que la chapelle de Moussy appartenait aux Templiers, car au xiv^e siècle, juste au moment de la suppression de cet ordre, elle passait aux mains des chevaliers de Malte établis à la commanderie de Compesières près de Genève².

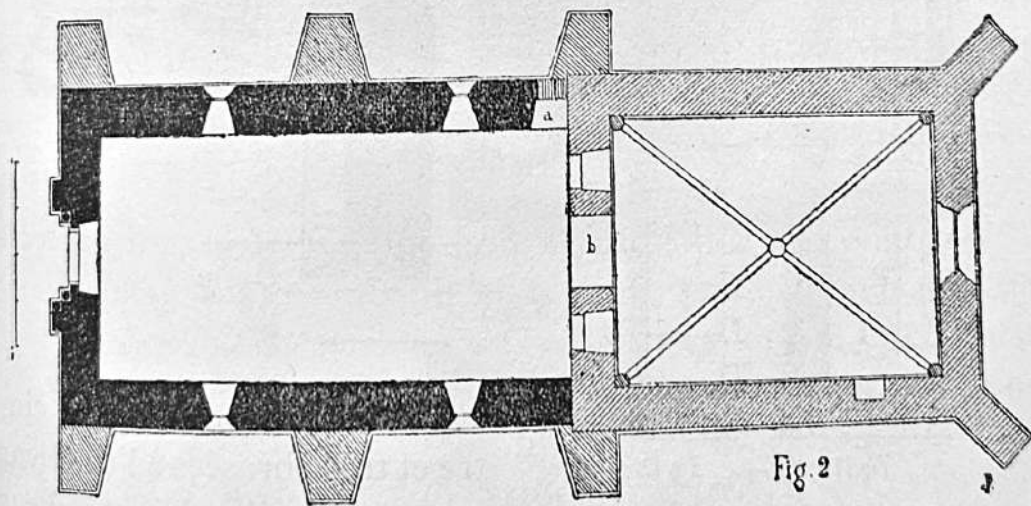
Il est donc certain que nous leur devons la partie gothique, les contreforts adossés à la partie romane et quelques modifications que nous signalons plus bas. Nous leur devons peut-être le nom de Moussy, car nous avons retrouvé des chevaliers de Malte qui portaient le nom de Moussy (Pierre de Mouxi, clerc de Moussy, mort en 1660³).

Sous la Révolution, la Chapelle et ses dépendances furent saisies et louées au citoyen C. Navilloz, puis le 18 ventôse an III elle était adjugée au citoyen Perréard dont les héritiers en sont encore aujourd'hui propriétaires³.

II. — Description monumentale.

Partie romane.

Intérieur. — Au début la chapelle de Moussy se réduisait à la partie romane (figurée en noir sur le Plan fig. 2). Ce vais-



seau bâti en moyen appareil mesurant à l'intérieur 5 m. sur 10 m., était recouvert d'une voûte en berceau sans arcs doubleaux, ruinée actuellement. On en retrouve cependant les premiers voussoirs en tuf appareillé au dessus de son imposte

¹. CHEVALIER : *Histoire de la commune de Reignier*. (Bulletin de l'Académie Salésienne, à Annecy.
². BESSON : *loc. cit.*, pages 167, 184, 185.
³. Affiche d'avis de vente des biens nationaux en date du 29 pluviôse, an III, et conservée par M. Perréard Claude, à Cornier.

dont le profil est un cavet surmonté d'un bandeau. — Après son écroulement, cette voûte fut remplacée par un lambris composé de fortes planches clouées contre des cintres en demi-cercles qui reposaient sur l'imposte de la voûte écroulée. Ce lambris existait encore vers 1845 : les propriétaires actuels s'en souviennent et nous en firent la description. Mais les rats y ayant élu domicile, ils y faisaient un tel tapage que leur père le fit démolir pour s'assurer que son logis n'était pas hanté par de mauvais esprits.

Les murs latéraux ont 1 mètre d'épaisseur. La voûte dans sa poussée les a fait écarter de la verticale d'environ 25^{cm}. Ils sont percés chacun de deux fenêtres fort étroites (0^m20 sur

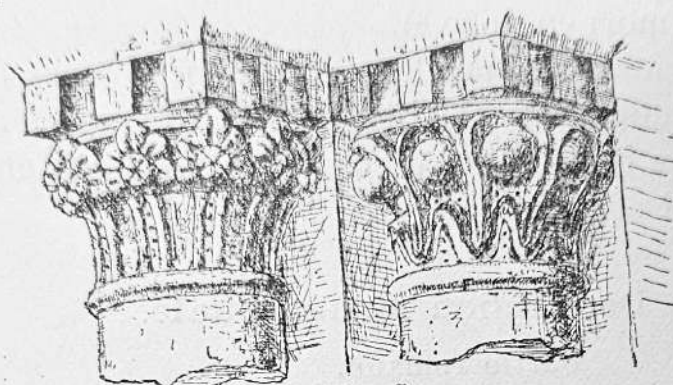


Fig 7

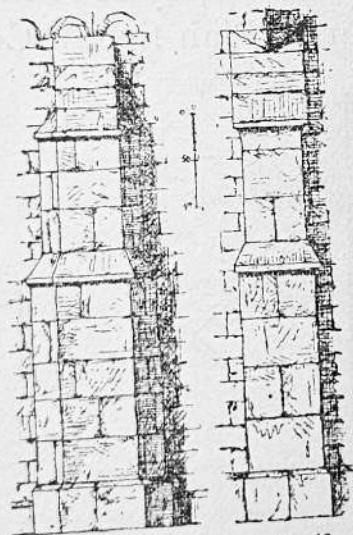


Fig 11

Fig 19

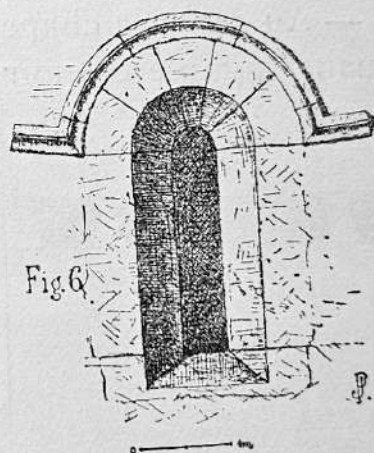


Fig 6



Fig 8

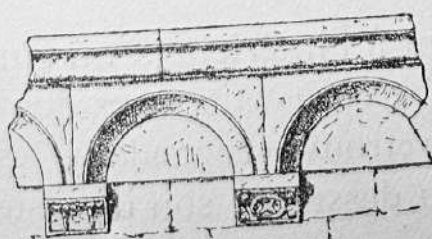


Fig 9



1^m20). Elles sont en plein cintre et très ébrasées à l'intérieur comme à l'extérieur. Leur appui intérieur est taillé en talus très incliné. (Fig. 6.) Le mur de l'Est était percé de trois baies dont deux fenêtres latérales de forme quadrangulaire placées à 1^m10 du sol,

mesurant 0^m90 de largeur et d'une porte verticale en tiers point mesurant 1^m50 de largeur sur 2^m40 de hauteur. Cette

dernière a ses arêtes chanfreinées et la base des montants présente une ornementation flamboyante. Elle donnait accès dans le chœur. La paroi dans laquelle sont percées ces trois ouvertures est de la période ogivale. En effet il obstrue en partie une petite porte en plein cintre (a fig. 2) qui se voit encore dans l'angle Nord-Est. A l'intérieur son aspect est celui d'une niche, à l'extérieur on aperçoit les claveaux qui la formaient. En outre, on retrouve dans la maçonnerie un bloc portant une décoration à billettes. Ce bloc qui devait appartenir à la paroi Est de la construction romane nous permet de supposer que cette face était percée d'une fenêtre surmontée d'un cordon à billettes, laquelle aurait éclairé le primitif autel qui, nous le supposons, était placé en face de la porte en tiers point, citée plus haut.

Extérieur. — La façade prolongée par deux contreforts présente un pignon dont les rampants sont ornés de fausses

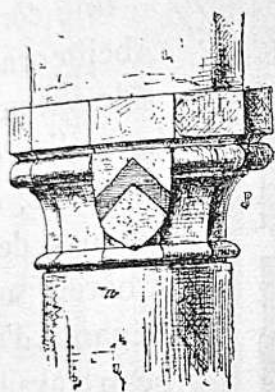


Fig. 13

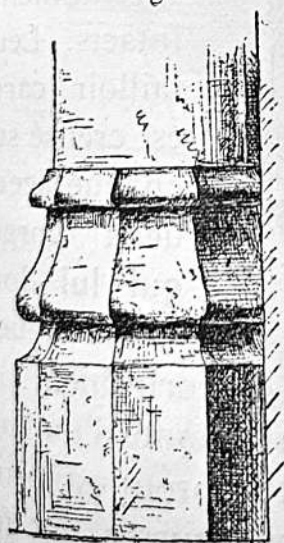


Fig. 14

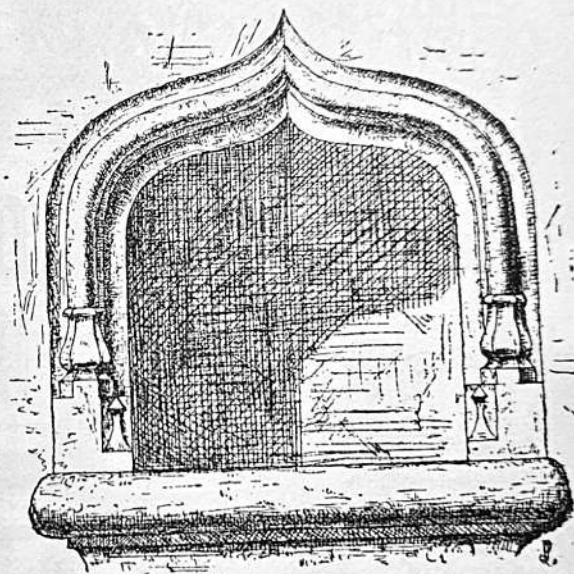


Fig. 16



Fig. 18

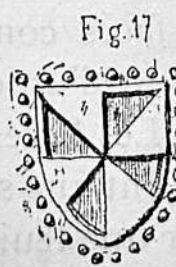


Fig. 17

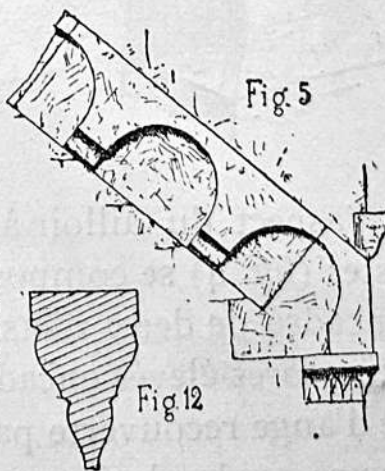


Fig. 5



Fig. 12

arcatures qui leur sont perpendiculaires (fig. 5). Leurs arêtes sont vives et elles se terminent par un faux modillon orné

d'une doucine. Si l'on s'en rapporte à M. Blavignac¹, ces arcatures étaient surmontées d'une tablette ornée d'une doucine, mais celle-ci est aujourd'hui disparue.

Dans l'angle du pignon un orifice circulaire de 2^m₁₀ de diamètre semble avoir été laissé pour former une rose. Les chevaliers de Malte le firent boucher par des blocs de même appareil et laissèrent seulement une petite ouverture rectangulaire, de style gothique, aux arêtes chanfreinées dont le linteau est orné d'un écusson portant la croix de Malte (fig. 1).

Portail. — Il est en plein cintre, encadré de 4 colonnes

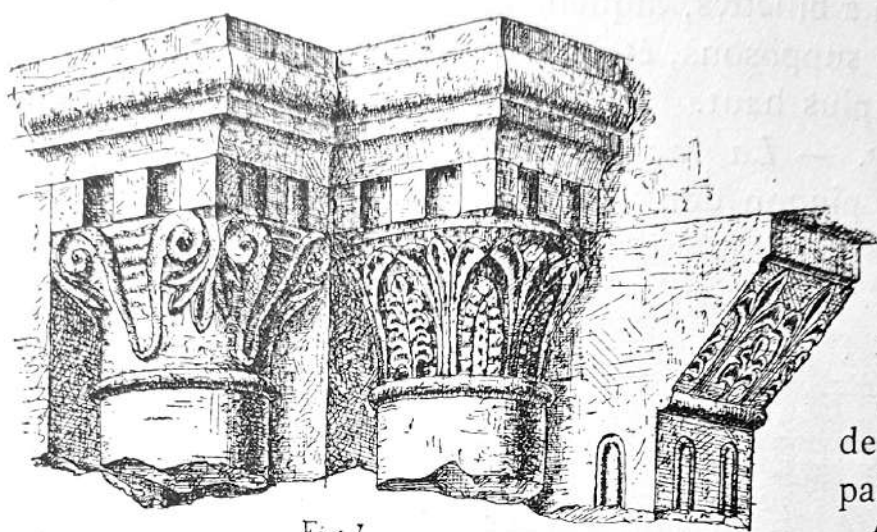
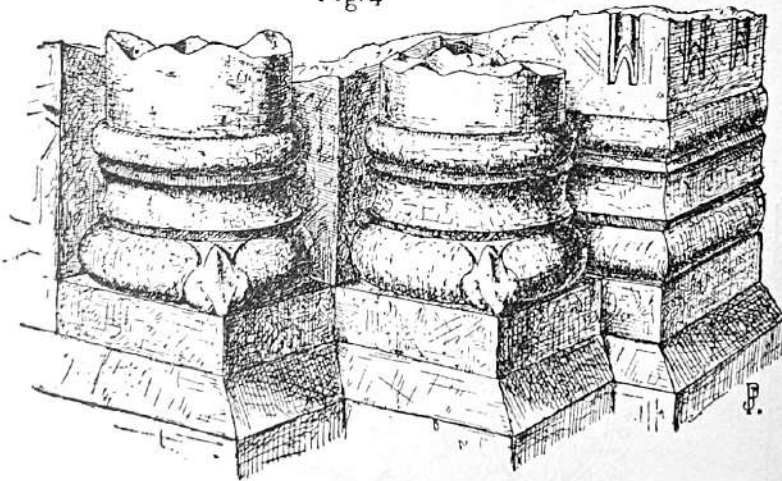


Fig. 4



légèrement coniques (fig. 3). Les chapiteaux (fig. 4 et 7), formés par une corbeille ornée de volutes, de feuilles, de palmettes, de fleurs, de sphères, sont élégants, d'un beau travail et absolument intacts. Leur tailloir carré est creusé sur chaque face de deux gorges qui lui donnent vague-

ment l'aspect du tailloir à faces concaves du corinthien. Les impostes (fig. 4) se composent d'un cavet surmonté d'un boudin encadré de deux filets. Les bases dont le profil est formé par deux tores élevés encadrant une scotie surhaussée, ont une agrafe d'ange recouverte par une feuille (fig. 4). Les montants ont leurs angles latéraux ornés par une colonne engagée à

1. BLAVIGNAC: *Loc. cit.*, Planche L.

base attique et au chapiteau très simple (fig. 3 et 8). Leur base porte une gorge encadrée de deux boudins (fig. 3).



Fig. 3

Les piédroits de la porte (fig. 4 et 3) surmontés d'un corbeau orné de palmettes, portent chacun trois cannelures dont une

sur la face externe. Le profil de ces canelures serait deux ba-
guettes encadrées de deux onglets et séparées par une gorge.
Leur base est ornée d'une gorge encadrée de deux boudins
(fig. 4). Le linteau a son arête abattue sur une partie de sa lon-
gueur par un talon à double courbure (fig. 3). Le tympan n'a
pas été sculpté, mais il a dû être peint, ainsi que les moulures
de l'archivolte. On retrouve en effet les traces d'une décoration
ocre rouge sur fond blanc, ainsi que des filets noirs, mais il
est impossible de reconstituer un dessin
quelconque.

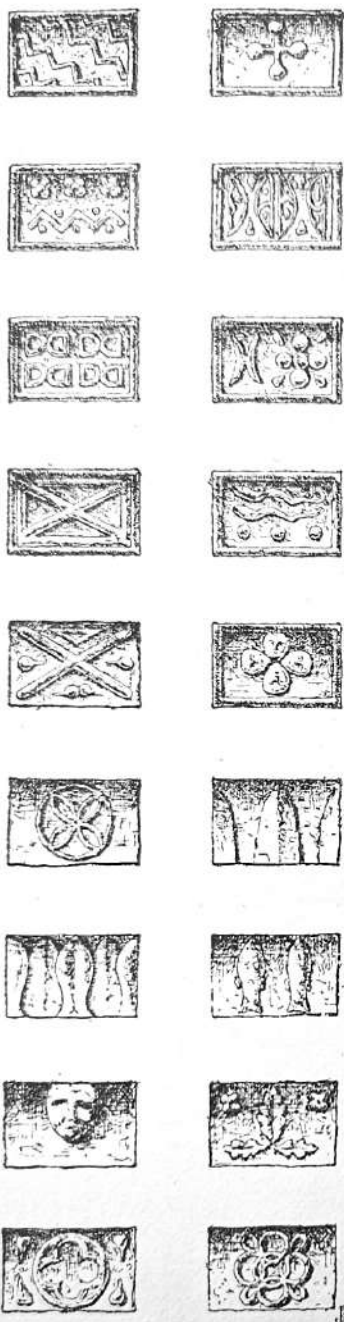


Fig. 10

L'archivolte présente deux ressauts cor-
respondant au plan des tailloirs (fig. 3 a).
Chacun d'eux a son arête ornée d'un tore
continué par une gorge, laquelle se ter-
mine par un onglet. Il est à remarquer
que les moulures de l'archivolte s'arrêtent
5 centimètres au-dessus de l'imposte. En
outre chaque gorge porte à cet endroit
deux feuilles lancéolées superposées. Le
cordon saillant à l'extrados présente un
profil en doucine (fig. 3).

Cet ensemble se dégage d'un massif
rectangulaire mesurant 4 mètres de haut
sur 3 m. 20 de large, couronné par une
corniche formée d'un quart de rond à bil-
lettes et d'un larmier en talus. Enfin on
remarque au-dessus de ce massif 3 cor-
beaux de pierre qui, sans doute, devaient
servir de support au toit d'un porche,
dont la partie antérieure reposait sur deux
colonnes de bois (fig. 3 et 1).

Les faces latérales (5 m. 85 de hauteur),
sont surmontées par une corniche arca-
turée formée d'une tablette supérieure
ornée d'une doucine. Les arcatures (fig. 9),
en plein cintre, au nombre de 21, ont leurs
arêtes chanfreinées. Elles reposent sur
des modillons dont le cavet est orné de

motifs variés (fig. 9 et 10) tétracéphaliques, masques, poissons
emblématiques, entrelacs, lézards, serpents démoniaques,
zigzags, croix, feuilles, trèfles, etc. Ces sculptures dont nous
avons reproduit un certain nombre, sont peut-être toutes

emblématiques, mais nous croyons qu'elles sont plutôt dues au hasard ¹.

Les fenêtres sont ébrasées et leur appui est en talus (fig. 6). Leur extradados est contourné par un cordon, orné d'une doucine dont les repos sont inclinés. La face nord porte une ouverture quadrangulaire percée au niveau de la corniche à droite de la fenêtre Est. Elle est très étroite, ses arêtes sont chanfreinées.

Les 3 contreforts (fig. 11) adossés à chaque face sont simplement posés contre elles. Ils sont très postérieurs à la construction des murs. En effet, le biseau de leur base est plus haut que celui des murs (fig. 1), leur talus supérieur cache les modillons sculptés des arcatures. Enfin les contreforts de l'Est sont appuyés en partie contre le mur gothique, et celui du nord obstrue la moitié de la porte latérale dont nous avons parlé ci-dessus. Ils ont donc été posés au moment de la deuxième construction pour maintenir la voûte qu'ils furent impuissants à contrebuter. Ils ont un plan trapézoïdal et mesurent 1 m. 45 de saillie sur 0 m. 90 de largeur à la petite base (fig. 2).

Étant donnée sa situation, cette construction porte l'empreinte de plusieurs influences. Par sa corniche arcaturée elle se rattache à l'Ecole germanique ², mais ses chapiteaux à corbeilles ornées et son portail couronné témoignent d'une influence provençale ³. Quant à la date de cette construction, nous ne pensons pas qu'elle soit antérieure à la fin du XII^e siècle même au début du XIII^e. En effet ses sculptures très belles, ses modillons ornés, son archivolt simplement moulurée sont de la fin de la période romane ⁴.

Partie gothique.

Intérieur. — Les chevaliers de Malte annexèrent à l'est de la partie romane un second rectangle mesurant 7 m. sur 5 m. 60 (fig 2 — hachures). Ils le recouvrirent d'une voûte d'arêtes en tuf appareillé sur croisée d'ogives et arcs formerets. Ces arcs dont la coupe est figurée (fig 12) se réunissent aux angles pour former des tas de charge cylindriques. Ceux-ci reposent sur des colonnes à demi engagées ainsi que les chapiteaux et les bases. Les chapiteaux (fig. 13) seraient décagonaux s'ils étaient vus en entier. Leur corbeille se réduit à un cavet surmonté d'un tore, lequel est séparé du tailloir prismatique par un

1. ENLART, page 385.

2. Id., pages 399, etc.

3. Id., pages 367, etc.

4. Id., pages 357, etc.

autre cavet. Ils portent sur leur face médiane un écusson peint, portant d'or au chevron de sable¹, cet écusson est répété sur la clef de voûte. — Le profil de la base (fig. 14) est formé d'un talon supérieur relié par une contre-courbe à un tore inférieur, lequel est séparé du socle par un cavet renversé. Comme le chapiteau, cette base aurait 10 faces légèrement concaves si 5 d'entre elles n'étaient engagées. La face orientale est percée d'une seule fenêtre en tiers point mesurant 2 m. 60 d'ouverture.

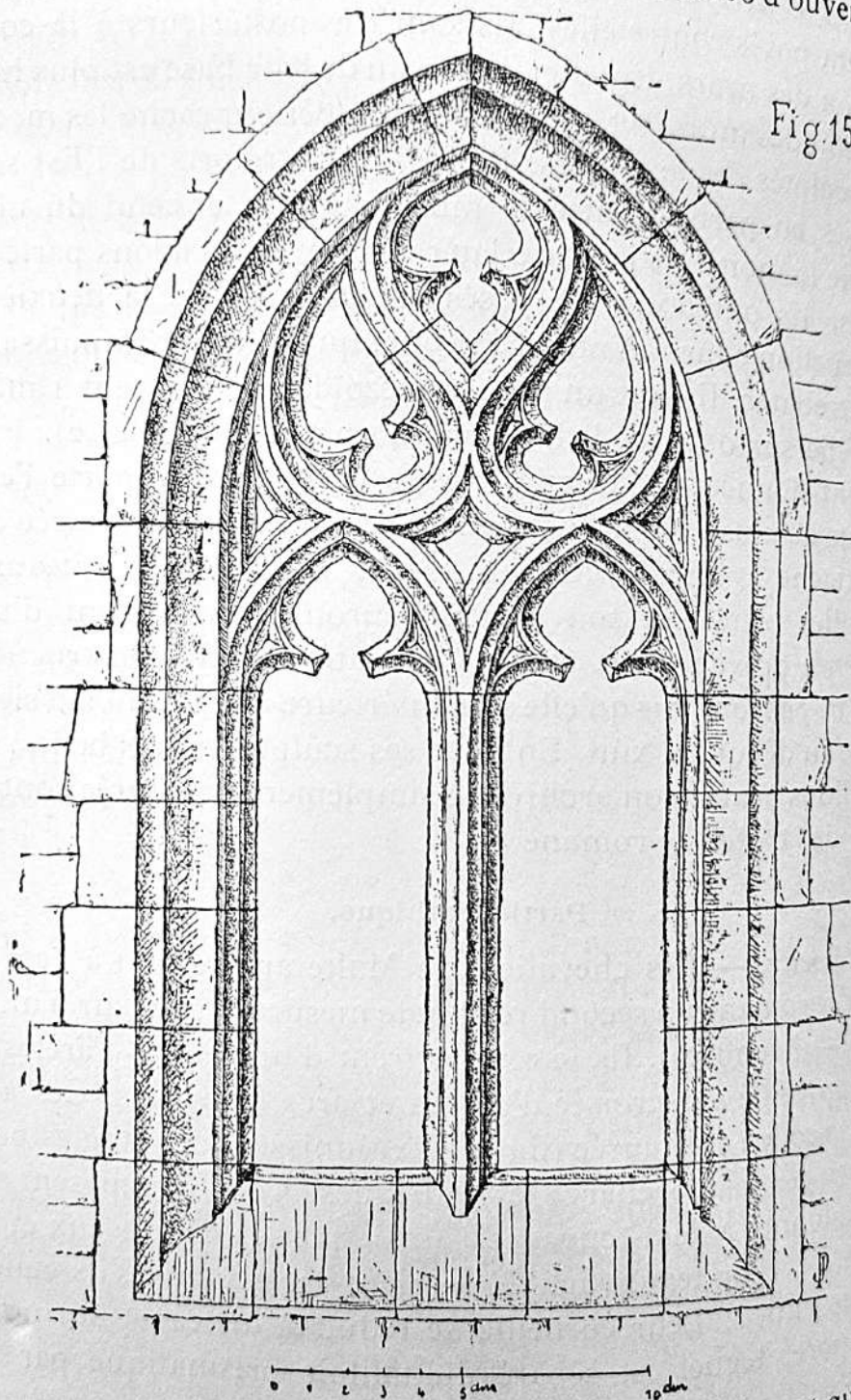


Fig. 15

Cette baie (fig 15) a ses arêtes ornées d'un double cavet qui se

¹. Les nobles de Luyrieu portaient un écusson semblable. Comme nous retrouvons Guy de Luyrieux qui fut commandeur de Compesières au xv^e siècle (Besson, p. 167), nous pouvons lui attribuer cette construction.

perd dans le talus légèrement concave de l'appui. Un meneau central orné de deux cavets sert de point d'appui à deux arcs brisés surmontés de soufflets et de mouchettes. Les jours du remplage sont actuellement bouchés par du mortier, mais il nous a été facile d'en reconstituer le dessin, leur squelette restant apparent. Au pied de cette fenêtre se trouvait l'autel qui existait encore en 1836. Pour placer le nécessaire de celui-ci on voit sur la paroi Sud une niche dont l'archivolte en accolade a son arête ornée d'un boudin encadré de deux cavets (fig. 16) qui repose sur deux bases flamboyantes. Le seuil de cette niche présente en saillie sur le nu du mur un boudin surmontant un cavet.

Cette deuxième construction ayant accès dans la partie romane par la porte en tiers point (b. fig. 2) dont nous avons parlé, elle devint le chœur de la chapelle. Celle-ci eut alors l'aspect d'une église dont la nef romane était séparée d'un chœur gothique par un jubé élevé jusqu'à la voûte.

L'extérieur de cette seconde partie n'offre rien de particulier. La corniche a été démolie mais on voit les deux contreforts normaux à l'angle contre lequel ils sont adossés (fig. 19 et 2).

Les profils des chapiteaux, des bases, des ogives, le remplage de la fenêtre, l'emploi général des contre-courbes, sont des caractéristiques du style flamboyant. Nous pensons donc être dans le vrai en datant cette construction de la fin du ^{xv}^e siècle, même du début du ^{xvi}^e, si l'on considère que l'architecture de notre pays est en retard de près d'un siècle sur celle des autres parties de la France ¹.

*
* *

Tel était l'aspect de la chapelle de Moussy vers 1836. A cette époque, le propriétaire fit percer des fenêtres, abattre le chanfrein de celles qui existaient, puis l'ayant fait diviser intérieurement il y élut domicile. Heureusement, aucune sculpture n'a été détruite, mais chaque année les éléments adoucissent les contours, et désagrègent la pierre qui n'est pas très dure. Il est donc à souhaiter que l'Etat par une restauration, assure la conservation du plus beau spécimen de l'architecture religieuse du moyen âge en Savoie.

Dépendances.

Cette chapelle occupait le centre d'un ensemble de construc-

¹. MARC LE ROUX : *La Haute-Savoie*, p. 99 ; *Le Clocher d'Annecy-le-Vieux*, Rev. Sav., 1896, p. 310. — MAX BRUCHET : *Le Château d'Annecy*, Rev. Sav., 1900, p. 247.

tions, parmi lesquelles on voit encore une grange, une écurie et une maison d'habitation. La porte de la grange a la forme d'une arcade légèrement surbaissée, dont la clef porte un écusson gironné à 4 branches (fig. 17). Le même écusson, mais à 3 branches se voit sur le linteau de la porte d'entrée de la maison d'habitation (fig. 18). Ces écussons n'étant pas peints et ne portant pas les hâchures conventionnelles, nous pouvons les attribuer soit aux nobles de Seyssel qui portaient gironné d'or et d'azur ¹, soit à la famille de Grolée qui portait gironné d'or et de sable ². Nous retrouvons en effet ³ Amédée de Seyssel qui fut commandeur de Compesières en 1415, et Jean de Grolée, puis François qui furent commandeurs en 1491 et 1518. Comme tous vivaient au x^v^e siècle ou au début du xvi^e, nous pouvons leur attribuer ces constructions.

Enfin, l'accès dans l'enceinte des murs était donné par une arcade en tiers-point recouverte d'un petit toit à deux rampants, dont l'arête ornée avait un aspect semblable à celle de la figure 16. Elle s'est écroulée vers 1850, mais une des pierres de la base se voit encore près de la chapelle.

P. JACQUET,
Instituteur à Annecy.

1. DE FORAS : *Dictionnaire du blason*, page 160.

2. ID. : *Armorial de la Savoie*.

3. BESSON : *Loc. cit.*, page 167.

ONOMASTIQUE SAVOISIENNE

I. — Sur les noms du Chéran et du Fier.

Dans un très intéressant mémoire sur « les noms de rivière en ain », mémoire reproduit dans les *Essais de Philologie française* (1^{re} série) ¹, M. A. Thomas a démontré que des appellations comme *Loing*, *Mesvrin*, *Morin*, sont des restes de l'ancienne déclinaison française féminine, d'origine germanique. Ces noms « doivent être mis sur la même ligne que les deux débris conservés par la langue actuelle et souvent cités : *nonnain* et *putain* ² ». On déclinait autrefois *Meure*, *Morain*, *Orne*, *Ornain*, comme *Berte*, *Bertain*, *ante*, *antain*.

Au moyen âge, les noms de rivière s'employaient ordinairement sans article, comme c'est encore l'usage dans les

1. Paris, Bouillon, 1898.

2. *Essais...*, p. 32.